Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_242-DE

DC_2026_242

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

Secrétaire de séance : Monsieur DELAUNAY Jean-Luc

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 58 Votants (dont 10 pouvoirs) : 68	L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 19/06/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Laurent FESSELIER - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Joseph JEULAND - LOUVIGNE DE BAIS, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Christine HEUDE - , Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Vanessa ALLAIN - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Carine GERMOND - , Nadège LE FLOCH - , Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Arnaud DUPUIS donne pouvoir à Hubert DESBLES, Marie-Louise BERHAULT donne pouvoir à Jean-Luc DELAUNAY, Karine MOREL donne pouvoir à Ludovic LE SQUER, Pierre LEONARDI donne pouvoir à Carine GERMOND, Paul LAPAUSE donne pouvoir à Vanessa ALLAIN, Pauline SEGRETAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Fabien LAMIRE, Sophie MARQUANT donne pouvoir à Anne BRIDEL, Philippe MAIGNAN donne pouvoir à Christine HEUDE, Patrick PLANCHET donne pouvoir à Lionel LE MIGNANT

Etaient absents :
Elisabeth CARRE, Magali BUDOR, Patricia MARSOLLIER, Anne-Marie MORLIER, Yves COLAS, Frédéric MARTIN, Laurence DELAUNAY

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_242-DE

DC_2026_242

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

- Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Le Vice- président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 1650 A du code général des impôts qui prévoit qu'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Considérant le rôle consultatif mais essentiel de cette CIID, dans le cadre notamment de la mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs et coefficients de localisation) des locaux professionnels et de certains locaux industriels ;
Considérant que cette commission, présidée de droit par le Président de l'EPCI, est composée de dix commissaires titulaires et d'autant de suppléants, désignés par la Directrice Régionale des Finances Publiques, à partir d'une liste de contribuables ;
Considérant que cette liste doit être obligatoirement dressée par le conseil d'agglomération en nombre double (soit 40 personnes) ;
Considérant les propositions reçues de 27 communes ;
Considérant que, pour les communes n'ayant pas transmis de proposition, le nom du maire est proposé par défaut pour compléter la liste de 40 noms ;

Il vous est proposé de soumettre la liste des contribuables visée ci-dessous, amenés à composer la CIID :

(L'ordre des personnes indiquées ici sur la liste, alphabétique par nom de commune, n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par Mme la Directrice Régionale des Finances Publiques)

ARGENTRE-DU-PLESSIS	POSSON	Rémi
BAIS	CLOUET	Nathalie
BALAZE	DOUABIN	Stéphane
BREAL-SOUS-VITRE	CRUBLET	Marie-Noëlle
BRIELLES	NEVEU	Joseph
CHAMPEAUX	BELLOIR	Fabienne
CHAPELLE-ERBREE	LEGRAND	Maryvonne
CHATEAUBOURG	DAVID	Bertrand
CHATILLON-EN-VENDELAIS	DUVEL	Jean-Luc
CORNILLE	BOUTHEMY	André
DOMAGNE	GAUTIER	Roland
DOMALAIN	OLLIVIER	Christian
DROUGES	MARSOLLIER	Patricia

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_242-DE

DC_2026_242

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

ERBREE	BOTREAU	Yves-Laurent
ETRELLES	MORICE	Marie-Christine
GENNES-SUR-SEICHE	LAMY	Vincent
GUERCHE-DE-BRETAGNE	DESPREZ	Olivier
LANDAVRAN	BARRIER	David
MARPIRE	DESMATS	Christelle
MECE	DELAUNAY	Jean-Luc
MONDEVERT	LEBLANC	Jean-Yves
MONTAUTOUR	FORTIN	Sébastien
MONTREUIL-DES-LANDES	DURAND	Marina
MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	GUEGUIN	Patrick
MOULINS	MORLIER	Anne-Marie
MOUTIERS	COLAS	Yves
PERTRE	THEBERT	Aurélien
POCE-LES-BOIS	MARTIN	Frédéric
RANNEE	MOREL	Karine
SAINT-AUBIN-DES-LANDES	FESSELIER	Christophe
SAINT-DIDIER	SINOQUET	Vincent
SAINT-GERMAIN-DU-PINEL	FESSELIER	Emma
SAINT-JEAN-SUR-VILAINE	DELAUNAY	Francis
SAINT-M'HERVE	BOUE	Théophile
SELLE-GUERCHAISE	LE SQUER	Ludovic
TAILLIS	CHAVROCHE	Philippe
TORCE	FOUET	Yannick
VAL-D'IZE	SUHARD	Nicolas
VERGEAL	URIEN	Samuel
VITRE	LAPAUSE	Paul

Il est procédé au vote :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_242-DE

DC_2026_242

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Nombre de votants : 68

- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**
- **Nombre de voix pour : 68**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
2 juil. 2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc DELAUNAY

Signé par Jean-Luc DELAUNAY
11e vice-président en charge de la voirie et réseaux divers, de l'ADAP, des bâtiments et des autorisations du droit des sols
3 juil. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.